



Le mardi 19 novembre 2024 à 18 h 30, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 15 novembre 2024

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Micheline DEPOORTERE, M. Michel RENARD

Excusés : M. Bernard POTTIER, Mmes Odile WOEHL, Caroline BRUNET, Dorothée DEFORCHE, M. Benoît GADEYNE

N° 24-3-5

Vie associative

Adhésion « Un abri qui sauve des vies »
Engagements réciproques et accès aux données personnelles

Rapport de M. le Président

Un abri qui sauve des vies est la première association nationale d'hébergement citoyen dédiée à la protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Grâce à l'engagement de particuliers qui prêtent une chambre ou un logement, elle apporte une solution humanisante, bienveillante et sécurisante pour mettre à l'abri des victimes, qui constitue le premier pas vers leur reconstruction.

Ses missions sont :

- L'hébergement d'urgence
- Une permanence téléphonique 24/24h, 7/7j, tenue par des bénévoles formés à l'écoute pour assurer une réactivité dans la prise en charge des victimes.
- La constitution et la gestion d'un réseau d'abritant(e)s, personnes physiques ou morales qui prêtent un logement ou proposent une cohabitation à titre gratuit pour héberger temporairement des personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.
- L'encadrement et le suivi des hébergements des personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.
- L'accompagnement social de personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales
- La mise en lien avec des professionnels pour accompagner les personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales sur tous les volets (social, juridique, psychologique, médical, etc).
- La complémentarité des démarches par des bénévoles formés pour accélérer la réinsertion sociale.

En 2022, la France compte 244 000 personnes victimes de violences conjugales. 118 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint la même année. Le départ du domicile est bien souvent nécessaire pour arrêter de subir ces violences. Selon la Fondation des Femmes, entre 20 000 et 30 000 femmes auraient besoin d'accéder à un hébergement d'urgence chaque année. Malheureusement, parmi elles, 40 % ne disposent d'aucune solution. Et même lorsqu'une place leur est attribuée, seulement 12 % est adaptée à leur situation.

Un abri qui sauve des vies propose à ses adhérents :

- Une solution d'hébergement citoyen rapide pour les administré(e)s victimes de violences conjugales et intrafamiliales (sollicitation par téléphone ou formulaire)
- L'encadrement du réseau d'abritant(e)s, personnes qui accueillent des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- Une intervention auprès des services concernés pour comprendre le fonctionnement du dispositif
- Un kit de communication afin de recruter des abritant(e)s supplémentaires

Un abri qui sauve des vies permet ainsi aux collectivités territoriales de mettre à l'abri les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales de façon rapide et encadrée, ainsi que de sensibiliser les habitant(e)s à cette cause.

Le montant de la cotisation pour 12 mois s'élève à 1000,00 €.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le projet d'adhésion et son bulletin en annexe.

Vote à l'unanimité

Le conseil
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président



Danièle DELBECQUE
Secrétaire de séance

BULLETIN D'ADHÉSION - COMMUNE

IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT	
Nom de la commune :	À remplir
N° SIREN :	À remplir
Adresse postale :	À remplir
Code postal :	À remplir
Ville :	À remplir
Madame / Monsieur :	À remplir
Nom du représentant(e) légal(e) :	À remplir
Fonction du représentant(e) légal(e) :	À remplir
CORRESPONDANCE	
Madame / Monsieur :	À remplir
Nom du correspondant(e) :	À remplir
Fonction du correspondant(e) :	À remplir
Adresse postale (si différente) :	À remplir
Code postal :	À remplir
Ville :	À remplir
Email :	À remplir
N° de téléphone :	À remplir

Cotisation pour 12/24/36 mois :	XXXX €
---------------------------------	--------

Une preuve du règlement ainsi que la délibération signée sont obligatoirement joint à ce bulletin d'adhésion.

Fait à, le XX/XX/XXXX

Signature et cachet :